BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Direction générale de la gendarmerie nationale

Décision n° 73575 du 8 septembre 2016 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie de la spécialité «montagne»

NOR: INTJ1625272S

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense;

Vu le décret nº 2005-850 du 27 juillet 2005 modifié relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie;

Vu la décision nº 85666 du 3 décembre 2015 (NOR: INTJ1528266S),

Décide:

Article 1er

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1er novembre 2016:

Crueize, Christian Nigend: 144 398 Numéro de livret de solde: 8 003 530

Article 2

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1er novembre 2016:

Prevent, Thierry Nigend: 168 001 Numéro de livret de solde: 8 024 176

Article 3

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1er novembre 2016:

Lurion, RaphaëlNigend : 181 463Numéro de livret de solde : 8 041 728Dressayre, RémiNigend : 205 103Numéro de livret de solde : 8 058 841

Article 4

Le gendarme dont le nom suit est promu au grade de maréchal des logis-chef le 1er novembre 2016:

Bancel, Kévin Nigend : 339 632 Numéro de livret de solde : 6 715 647

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du ministère de l'intérieur.

Fait le 8 septembre 2016.

Pour le ministre et par délégation : Le général, sous-directeur de la gestion du personnel, E.-P. Molowa